



Dans quelles conditions exercer la liberté ?

- La liberté selon M. Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois
- Paul Eluard, un poète qui lutte pour la liberté
- Injustissia : un pays fictif dans lequel la liberté est un combat
- Actualité brûlante à Hong Kong
- En perspective : mai 1968
- Armandie, utopie créée par des élèves de Philosophie du lycée

- L'histoire des 89 articles de notre Constitution
- Tribune écologique : laissez nous respirer !
- Que dit la loi sur ... les droits des animaux ?



EDITO

Quelles sont les conditions de la liberté dans nos sociétés modernes ? Question singulière à l'ère du numérique, où chacun peut être suivi à la trace sur les réseaux sociaux, et peut-être bientôt, dans la rue avec les nouvelles technologies de reconnaissance faciale. L'expérimentation de technologies d'identification des individus et de collecte des données nous fait craindre pour les libertés. Tantôt garants de la liberté, tantôt présentés comme une hydre, les États modernes sont des créatures que l'on est bien en peine de décrire. En France, nous avons une tradition philosophique qui nous porte à voir le meilleur et le pire sortir de la figure de l'État. Sous sa forme républicaine, nous devons lui faire confiance pour poser des lois censées garantir les libertés de chacun, mais dans le même temps, les citoyens sont encouragés à faire respecter leurs propres droits en participant à la vie de la collectivité, aux élections, aux débats publics, ainsi qu'aux manifestations. Les élèves de la 2nde C prennent la suite de leurs camarades pour nous mitonner un numéro chargé de sens à l'heure où les conditions de la liberté sont au cœur de l'actualité de nos sociétés connectées. Rappelons que la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a jugé illégale l'expérimentation de la reconnaissance faciale à l'entrée de lycées de Nice et Marseille après s'être réunie en séance plénière, le 17 octobre 2019. Gageons que les élèves sauront s'adresser à tous pour nous faire réfléchir aux conditions de la liberté à travers les sujets et les rubriques qu'ils nous offrent à lire

Ours

Directeur de publication :
Charles Berthier

• Co-rédacteurs en chef :
• Charles Berthier,
• Clotilde Breuil,
• Marie-Laure Rossi

• Secrétaire de rédaction :
• Marie-Laure Rossi

• Maquettiste : Clotilde
• Breuil

• Choix et réalisation des
• illustrations : Nur Saglam,
• Nawel Saksak

Rédacteurs :
élèves de la classe de
2ndeC

L'équipe du journal.



La liberté selon Jean-Philippe Gautrais



Par James-Leo BAKER et Amir MESSAOUD
Portrait de M. le maire dessiné par Nawel SAKSAK

Nous avons eu l'opportunité d'interviewer le maire de Fontenay-sous-Bois, M. Gautrais, pour voir ce que notre maire pense du sujet de la liberté. Citoyen sans appartenance politique, il se réclame du front de gauche. En 2016 il est élu maire par le conseil municipal après le départ de l'ancien maire sortant, M. Voguet. Fontenay-sous-Bois est la ville où il a toujours vécu.

Amir Messaoud et James-Léo Baker : Liberté, que signifie ce mot pour vous ?

Jean-Philippe Gautrais : La liberté n'est pas juste un mot sur le fronton des institutions françaises, c'est avant tout la chance de vivre dans un pays comme la France, où globalement il faut respecter des règles, respecter les autres. C'est la première des formes de liberté, de pouvoir vivre sa vie un peu comme on le souhaite. On a la chance de vivre dans un pays relativement libre, la plus grosse difficulté, c'est de vivre décemment. Je suis très attaché à cette notion, mais on ne peut la détacher des deux autres symboles français : il faut un minimum d'égalité et de fraternité pour qu'on vive bien et heureux !



A&J : Comment pensez-vous que l'on peut trouver un équilibre entre la liberté et l'égalité ?

JPG : De mon point de vue, l'un ne va pas sans l'autre. Cela veut dire donner beaucoup de moyens aux services publics pour faire respecter ses valeurs. Quand je dis beaucoup de moyens, c'est mettre en place des dispositifs soit de solidarité, soit éducatifs, dans nos politiques publiques à Fontenay, pour faire en sorte que chacun ait accès à ce que j'appelle la ville et ses services. D'un autre côté, ces droits doivent être garantis par l'État, par la justice, la police, l'Éducation Nationale... Ça nécessite d'avoir des compétences fortes au niveau de l'État et des services publics, qui permettent de mettre en oeuvre, que ce soit la liberté, l'égalité ou la fraternité.

A&J : Depuis le début de votre mandat, dites-nous plusieurs choses que vous avez faites pour la liberté à Fontenay-sous-Bois ?

JPG : Au moment de la mobilisation des lycéens, l'année dernière, une jeune étudiante s'est fait interpeler en manifestation alors qu'elle n'avait rien fait pour le coup, et c'était prouvé. Je suis allé au tribunal la soutenir pour faire exercer ses droits. Le juge a retiré ses poursuites, la lycéenne a retrouvé sa liberté. Quand on est maire, on est amené à être interpellé sur beaucoup de sujets, respecter la liberté des jeunes ça me semble important !

A&J : Quels sont à vos yeux les obstacles à la liberté dans notre société ?

JPG : Peut-être le repli sur soi et l'individualisme : on n'a pas forcément envie de vivre avec les autres et de penser la société en commun. Ma responsabilité, c'est de faire en sorte que tout le monde trouve sa place à Fontenay. Si on veut participer à un projet commun, il faut que chacun y mette du sien et donc ça passe par des objectifs communs et des valeurs communes, comme les services publics. La création de valeur dans la société est aussi produite par la capacité à penser et à avancer ensemble.

A&J : Alors, sommes-nous libres aujourd'hui dans notre société ?

JPG : Dans quel cadre on est libre ? Ça n'existe pas en fait ! La société permet à tout un chacun de vivre bien avec ses enfants, avec les autres, tout en respectant les autres. Philosophiquement, je pense que dans la société française, on est globalement libres. Pour rester libres, il faut se battre tout le temps. Si par exemple, l'extrême droite arrive au pouvoir, je ne sais pas si on restera libres. On a la liberté de faire plein de choses, mais c'est des batailles, ce n'est jamais acquis. C'est le produit d'une histoire, il ne faut pas oublier d'où on vient pour savoir où on va !

Nous remercions chaleureusement Jean-Philippe Gautrais de nous avoir accordé cette interview.



Éluardment libre

Par Thomas BELLLOT et Idriss LOUDAHI

Poème
commenté

Librement, Paul Eluard (1895-1952) a écrit clandestinement. Librement, il a lutté contre l'Occupation allemande. Librement, il a écrit un poème magnifique sur la liberté. Librement, il adhère au dadaïsme en 1916. Il est mort librement à 56 ans. Comment son poème a-t-il participé à la révolte des Français et à la Libération ? Pourquoi son poème est-il devenu célèbre ?

Pour commencer, il faut savoir que le dadaïsme est un mouvement intellectuel, culturel et artistique du début du XX^{ème} siècle qui se caractérise par une remise en cause de toutes les conventions et contraintes idéologiques, esthétiques et politiques.

Pendant la période de l'Occupation allemande, Paul Eluard (de son vrai nom Eugène Émile Paul Grindel) fait partie de la Résistance. Il participe à la littérature clandestine à la tête du Comité national des écrivains zone Nord.. Son poème « Liberté », qui est publié clandestinement en 1942, est parachuté à des milliers d'exemplaires au-dessus de la France occupée, par les avions anglais, sous forme de tracts.

Paul Éluard lutte avec ses vers contre les injustices, la haine, l'horreur de la guerre. Il prône l'amour, la liberté et la fraternité. Il a confié : « Je pensais révéler pour conclure le nom de la femme que j'aimais, à qui ce poème était destiné. Mais je me suis vite aperçu que le seul mot que j'avais en tête était le mot Liberté. Ainsi, la femme que j'aimais incarnait un désir plus grand qu'elle. Je la confondais avec mon aspiration la plus sublime, et ce mot « Liberté » n'était lui-même dans tout mon poème que pour éterniser une très simple volonté, très quotidienne, très appliquée, celle de se libérer de l'Occupant ».

Ce poème comporte 20 strophes qui sont toutes construites de la même manière. Il y a l'anaphore « sur », qui est répétée 2 à 3 fois par strophe et qui est suivie d'un complément circonstanciel de lieu. A chaque dernier vers de la strophe, il y a toujours cette même phrase : « J'écris ton nom ». De cette manière, Paul Éluard essaye de faciliter la mémorisation de son poème afin que ce dernier soit retransmis oralement un peu partout sur les zones occupées par les Allemands et qu'il soit complété par les partisans.

Paul Éluard utilise dans ce poème des figures de styles qui facilitent la lecture et la fluidité du poème : il utilise des assonances « Sur mes cahiers d'écolier » et des allitérations « Sur l'espoir sans souvenir ».

C'est donc pour toutes ces raisons que Paul Eluard a lutté pour la liberté de son pays. Sans lui, la France d'aujourd'hui ne serait sûrement pas la même. Son poème est un appel à la recherche effrénée de liberté, un encouragement à se lancer dans la bataille même lorsque tout semble impossible. Paul Eluard s'est opposé au totalitarisme durant toute son existence.

Liberté



**Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom (...)**

**Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom**

**Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom (...)**

**Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom (...)**

**Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom**

**Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer**

Liberté.

Paul Éluard

Poésie et vérité, 1942 (recueil clandestin)



Injustissia : l'enfant de trop ...?

Par Louisa BEAUGE et Emma COCHRANE



Lundi 16 Juin 2019

Je suis Thao Xaio, j'ai eu 23 ans il y a deux jours et me voilà aujourd'hui diplômé de l'ENMI (l'Ecole Nationale de la Magistrature d'Injustissia). Je me suis spécialisé en affaires familiales à cause de mon histoire. Mais avant de vous la raconter, il faut commencer par celle de mon pays. Injustissia est une démocratie - enfin officiellement, car officieusement, c'est plutôt une dictature. En effet, il y a des lois très strictes dans ce pays, mais une qui me touche particulièrement est celle qui interdit aux couples d'avoir plus de 2 enfants. Evidemment, je suis le 3ème de la famille.

Jeudi 27 Novembre 2019

Cela fait maintenant quelques mois que je travaille et que j'ose enfin aller dans les archives du Palais de Justice. Il est très mal vu d'y aller et c'est déjà un exploit qu'on m'ait autorisé à y entrer. J'ai prétendu vouloir chercher les dossiers précédents de mon client mais en réalité je cherche le dossier de mes parents, que je trouve assez rapidement. Dedans, j'y vois la plaidoirie que l'avocat avait écrite.

Pièce 25C du dossier Xaio en juin 1998

« Ô quelle injustice ! Comment de l'amour peut-il se transformer en sentence ? C'est l'histoire d'un couple qui s'aimait tant qu'ils ont eu trois enfants. A cause de cela, à cause de l'amour, ils vont perdre la vie. Pensez-vous aux enfants ? Pas seulement le benjamin mais aussi les deux premiers, comment vont-ils s'en sortir ? Sans parents et avec la haine de se dire qu'ils sont orphelins à cause de leur frère. Et la culpabilité de ce dernier ? »

Samedi 8 Décembre 2019

Il est vrai que je me suis senti coupable de cela depuis que je peux comprendre et réaliser. J'ai très peu de contacts avec mes frères, mais je sais juste que, moi, j'ai eu la chance de me faire adopter dans une famille aimante et avec certains moyens financiers pour me payer mes études. Eux sont restés à l'orphelinat jusqu'à leur majorité et maintenant ils doivent se débrouiller. **Et je ne peux plus permettre cela !!!**

Mercredi 30 janvier 2027

Et voilà, la dernière fois que je vous ai parlé, c'était il y a 7 ans et depuis j'ai concrétisé mon projet. J'ai créé une association qui permet de faire secrètement adopter le troisième enfant d'une famille, par un couple qui n'arrive pas à enfanter. Grâce à cela, les parents biologiques sont en contact avec la famille adoptive, il n'y a aucune victime et les deux premiers enfants restent avec leurs parents. Cette association n'est qu'un début, car cette solution n'est que provisoire.

Prochaine étape : **LA SUPPRESSION DE LA LOI** qui met en danger cette jeunesse...





Hong Kong : Un accord qui contraint la liberté ?

Dans la
presse

Par Maël COUARDE et Shad HASNAOUI

A Hong Kong, des protestations ont commencé en juin 2019. La cause : un accord qui permet le rattachement de Hong Kong à la Chine. Il faut tout d'abord savoir que Hong Kong est une ville particulière : peuplée de 7.4 millions d'habitants, cette région a son propre système juridique et ses propres frontières. C'est un Etat partiellement indépendant depuis 1997, année à laquelle Hong Kong a été rétrocédé à la Chine par les Britanniques. Le pays devrait garder une relative autonomie jusqu'à 2047 lorsque Hong-Kong sera complètement rattaché à la Chine.

Depuis le 15 mars 2019, sont organisées de grandes manifestations : les habitants ont peur de voir la particularité politique de cette ville être bafouée. Ils craignent d'être peu à peu dirigés par le Parti communiste Chinois qui impose des lois beaucoup plus strictes et laisse moins de libertés à ses habitants. Donc depuis maintenant presque un an, la police affronte les manifestants prodémocratie dans des face-à-face parfois très violents. En tout, environ 1 million de personnes, principalement des jeunes cherchant à préserver leurs libertés futures, sont descendus dans la rue pour manifester et exprimer leur mécontentement. La police répond parfois à ces marches, normalement pacifiques mais pas systématiquement, par des moyens disproportionnés et violents. 6 960 arrestations ont eu lieu et 5 personnes sont décédées sous les coups de la police depuis le début des événements.

Le 4 octobre dernier, une loi "anti-masque" a été prononcée par le gouvernement hongkongais pendant toutes les manifestations. Cette loi survient après l'utilisation massive de ces masques pendant les manifestations afin de cacher son identité aux autorités et aux caméras de surveillance. Cette loi enlève encore un peu de liberté aux Hongkongais.



Les revendications des manifestants évoluent donc et se portent aussi maintenant sur la condamnation de la violence excessive par la police ainsi que la libération des détenus qui sont incarcérés dans des endroits inconnus, en Chine ou à Hong Kong. Certains ont même disparu après leur arrestation. Carrie Lam, cheffe de l'exécutif de Hong Kong, a refusé les demandes de la population de faire des enquêtes indépendantes sur les violences policières. Elle estime que l'IPCC - organisme qui enquête sur les plaintes du public - est « suffisamment armé pour mener cette tâche ».

Hong Kong serait donc en train de perdre sa politique démocratique au profit du communisme chinois, qui prend le contrôle lentement et qui fera peut-être disparaître la liberté jusqu'à présent promise aux Hongkongais. La population de ce bout de Chine, qui résiste encore au communisme, pourrait donc perdre quelques avantages.

Mai... que s'est-il passé ?

Par Mounib BOUNECHADA, Dimitri
CHAPUIS et Helder GONCALVES



Que s'est-il réellement passé en mai 68 ? Quelle est la vraie cause de ce mouvement ? Est-ce qu'il a vraiment été utile ?

Que s'est-il passé pendant les événements de mai 68 ?

Au début, c'est un **mouvement de révolte étudiant** qui a commencé le 22 mars 1968 contre des nouvelles règles dans les universités. Le 3 Mai, environ 500 étudiants militants se réunissent dans la cour de la Sorbonne, mais **la police évacue la place de force** et de nombreux étudiants sont arrêtés. Suite à cela, les premiers **affrontements entre les policiers et les étudiants** ont lieu dans le quartier latin. Gaz lacrymogènes, lancers de pavés : **une centaine de personnes sont blessées**.

Le vendredi 10 Mai a lieu la première **nuit des barricades**. Le 13 mai, suite à l'**appel de la CGT** (un syndicat français des salariés) la veille, une grève générale éclate. Une **immense manifestation** composée de lycéens, d'étudiants et de grévistes traverse Paris. Mais la **grève ne s'arrête pas là**, elle continue les jours suivants et de nombreuses usines ferment. Environ **10 millions de salariés ne travaillent pas** le 22 mai dans toute la France (c'est la première fois que ce nombre est atteint). Le 30 mai, **Charles De Gaulle** (alors Président) **dissout l'Assemblée Nationale**, pour organiser de nouvelles élections législatives et satisfaire les grévistes, ce qui permet de ralentir et de **calmer le mouvement**. Les manifestations et les grèves **s'arrêtent progressivement en juin**. Mais les résultats des élections législatives ne sont pas en faveur des idées du mouvement.

Quelles sont les idées et les revendications du mouvement ?

Les étudiants revendiquent **plus de libertés, plus de droits**. Ils condamnent aussi la **dégradation de leurs conditions d'enseignement** et du matériel (universités trop anciennes), ainsi que la **pauvreté des étudiants**. Les ouvriers contestent leurs **mauvaises conditions de travail**. Ils refusent l'autoritarisme des patrons. Ils demandent une **diminution de la durée de travail et une hausse des salaires**.

Quelles sont les conséquences de mai 68 ?

Les **accords de Grenelle** ont amélioré les conditions ouvrières : le **SMIC a été augmenté de 35%**, les **salaires de 10%** et une **4ème semaine de congés payés** a été accordée aux travailleurs. **L'individu et les libertés ont été valorisés** : l'autorité est remise en cause, les écoliers et étudiants sont **plus influents** dans leurs établissements et les **mouvements écologistes et féministes** prennent de l'ampleur. Les **événements de mai 68 ont marqué l'histoire des mouvements sociaux** et sont devenus une référence pour les manifestants et les militants de nos jours.



Armandie, réelle utopie ?

Par Augustin JENN et Tom ROLLAND



Au lycée

Armandie : c'est l'utopie créée par des élèves de Philosophie du lycée durant l'année 2018-2019. Le fil conducteur fut : «Imaginez-vous sur une planète inconnue : 100 000 personnes s'y installent pour redonner un avenir à une humanité à bout de souffle, qui a épuisé les ressources de la Terre. Ils n'ont ni lois, ni règles, ni système de justice ; comment construire cette société nouvelle ?» Ils ont donc imaginé une constitution pour cette nouvelle civilisation, qui se rapproche au plus près d'une utopie. Ils se sont inspirés de plusieurs constitutions du passé (telles que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ou le cylindre de Cyrus) pour en réaliser une la plus parfaite possible en termes de libertés. Voulant recréer le principe d'une démocratie, ils ont voté et ont fait des sondages sur le site **Prophil** (<http://prophil.larmand.fr/wordpress>), où chaque élève du lycée a pu voter des principes de lois pour encadrer la constitution selon ses préférences. Dix articles de loi ont donc été votés.

Malgré tout, nous pouvons nous demander si cette nouvelle constitution se rapproche vraiment d'une utopie. En effet, une utopie est un idéal, un point de vue politique ou social qui ne tient pas compte de la réalité. Cependant, les élèves ont créé des lois concernant la criminalité et les délits. Pour nous, ce projet est assez loin d'une utopie car dans un monde idéal, le crime ou délit n'existeraient pas. Ce choix conduit le lecteur à penser que le crime/délit est un fait inné chez l'être humain, qu'on ne peut changer cela même dans nos rêves les plus fous et qu'une société « parfaite » comprendrait forcément une certaine criminalité.

Lors des votes et sondages concernant les lois d'Armandie, les avis se contredisent à certains moments, notamment à propos de la question de la propriété privée, où les différentes idéologies des votants se sont exprimées. Une société parfaite est donc très différente selon le point de vue des gens et des idéologies. Mais malgré tout, les « sénateurs » d'Armandie ont réussi à faire une société la plus parfaite possible aux yeux de tous. Un grand bravo à eux !!!

Chiffre commenté

L'histoire des 89 articles de la Constitution

Par Thibojan ARULRAJAH et Morad OUAHMANE

La Constitution est un ensemble de textes qui est au sommet de la hiérarchie des normes d'un pays. Toutes les autres normes doivent respecter la Constitution. La Constitution française a été créée en 1958 dans un contexte d'instabilité politique, notamment pour résoudre la crise de la guerre d'Algérie. Elle a été imaginée pour dégager une majorité politique et éviter les périodes de cohabitation, c'est-à-dire lorsque le Président dirige avec une assemblée majoritairement d'un bord politique différent.

La rédaction d'une Constitution peut alors permettre de garantir à chacun le respect de ses droits fondamentaux de citoyen. Elle permet ainsi d'éviter que le président décide tout seul car elle donne à tous les citoyens la possibilité de connaître les différents organes de l'État. Au début de la V^e République, les articles de la Constitution étaient au nombre de 93, mais les articles 90, 91, 92, 93 ont été abrogés car ils avaient pour but d'expliquer comment les lois allaient être mises en place. Les articles se sont donc retrouvés au nombre de 89. Nous trouvons ce changement adapté pour éviter que les citoyens aient à lire des textes qui ne les concernent pas et qui ne leur servent pas. Les 89 articles de la Constitution sont intéressants pour comprendre le système du gouvernement. Ils abordent de nombreux sujets, par exemple comment le président doit exercer son pouvoir, la décence (respect de chacun) des droits, le Parlement... pour mieux comprendre comment l'Etat fonctionne.

Voici quelques titres en exemple :

Titre premier - DE LA SOUVERAINETÉ
Titre II - LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Titre XI BIS - LE DÉFENSEUR DES DROITS



Schéma de la hiérarchisation du système de règlements en France, par Nur SAGLAM

Écologie : Laissez-nous respirer !

Par Malo DAVET et Léo PONSOT



La députée Delphine BATHO propose de supprimer tous les vols d'avions, s'il existe une alternative en train (inférieure à 5h de trajet maximum) en raison de la très forte pollution causée par les avions. Dans ce cas, comme la pollution et la dégradation écologique qu'ils causent nous atteignent, on est en droit de dire que c'est une atteinte à notre liberté de respirer de l'air pur, ou encore une atteinte à la liberté de vivre sans attraper de maladies graves à cause de cela.

C'est pour défendre ce droit que luttent certaines ONG (organisations non gouvernementales qui luttent et agissent pour défendre des valeurs et lutter contre les inégalités dans tous les domaines) en faveur de l'écologie. Plusieurs ONG sont très connues telles que « Envol Vert », ou encore « Sea Shepherd ». « Envol Vert » lutte principalement contre la déforestation ainsi que l'élevage intensif. Comme la part écologique prend de plus en plus d'ampleur dans le monde actuel, et que ça ne risque pas de diminuer avec le temps (sauf si certaines mesures sont prises), nous tous, et surtout les jeunes, devons faire quelque chose : c'est pour nous et les générations futures que nous devons agir. Par exemple, rejoindre un mouvement, supporter un parti politique dit « vert », ou encore une ONG (ce qui est totalement gratuit), peut toujours aider à faire entendre ce besoin, ce droit, cette liberté de vivre dans un monde sain.

Comptes pour soutenir la cause : [@seashepherd](#) [@envol_vert](#) [@gretathunberg](#)



Pouvez-vous vraiment faire ce que vous voulez avec les animaux ?

Que dit la loi ?



Par Enzo FERREIRA et Mathias VAN BOXSOM



Les hommes sont-ils supérieurs aux animaux du point de vue de la loi française ? Non. La loi protège les animaux de la cruauté des humains, notamment par l'article 521-1 du code pénal.

Commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Si le propriétaire de l'animal est condamné ou inconnu, le tribunal a le droit de le remettre à une fondation ou une association de protection animale publique et déclarée. Ont ainsi été condamnées les personnes qui ont commis les faits suivants : actes sexuels contre-nature sur un chien, abandon d'un chien dans un appartement sans soin ni nourriture, étranglement, dépeçage et cuisson d'un chat. Les personnes physiques qui ont commis des infractions qui sont dans l'article 521-1 encourent une interdiction de posséder un animal et d'exercer une activité professionnelle et/ou sociale qui sert à commettre cette infraction.

Mais les dispositions de l'article 521-1 ne sont pas applicables aux traditions animalières ininterrompues, comme la corrida, et ne peuvent être invoquées dans ce cas. Cependant, la création d'un gallodrome (combat de coq) est punie. Pratiquer des expériences ou recherches scientifiques sur les animaux non conformes aux prescriptions fixées par décret du Conseil d'État est puni par les peines de l'article 521-1.

On peut, malgré cela, se demander si certains systèmes politiques en font assez pour le respect des animaux, comme par exemple en Australie où le premier ministre, Scott Morrison, ne prend aucune mesure contre les feux provoqués par le réchauffement climatique, qui entraîne la destruction des habitats de certaines espèces, notamment en voie de disparition.